

COMMUNE DE SIERENTZ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2023 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 26
Membres en fonction : 26
Membres présents : 16
Votants : 23

Procurations :

Monsieur Stéphane DREYER donne procuration à Monsieur Patrick GLASSER
Madame Carole CHITSABESAN donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
Madame Françoise FUHRER donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Monsieur Alexandre RITZENTHALER donne procuration à Monsieur Aimé FRANCOIS
Monsieur Mathieu PETITPAIN donne procuration à Monsieur Pascal TURRI
Monsieur Paul-Bernard MUNCH donne procuration à Madame Marina SANCHEZ ORTIZ
Monsieur Xavier ILTIS donne procuration à Madame Manuelle LITZLER
Madame Véronique BISSEL donne procuration à Madame Manuelle LITZLER

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1 Volet santé

Monsieur le Maire informe les conseillers des difficultés rencontrées sur notre territoire par les professionnels de santé pour le renforcement de l'offre actuelle en matière de soins et notamment sur le plan du recrutement de nouveaux médecins en prévision des départs imminents à la retraite de médecins généralistes. Il convient également de tenir compte de l'augmentation constante de la population.

A l'initiative du Maire de Sierentz, une réunion s'est tenue le 9 février 2023 en présence des professionnels du pôle santé de Sierentz. Aussi pour faciliter le recrutement et rendre le territoire plus attractif pour les professionnels, il est nécessaire de les soutenir et de les accompagner dans certaines tâches administratives chronophages telles que secrétariat, accueil du public, prise de rendez-vous, comptabilité...

D'un commun accord avec les mairies représentées par leur maire lors de cette réunion, il est envisagé que les communes du bassin versant du Sauruntz (Geispitzen, Magstatt-le-Haut, Magstatt-le-Bas, Rantzwiller, Wahlbach, Waltenheim, Uffheim, Koetzingue, Zaessingue) se rassemblent pour la prise en charge financière du recrutement et la gestion d'un secrétariat à temps complet. Ce soutien sera vraisemblablement fait par le biais d'une association à constituer par exemple, et la contribution pourrait se baser sur des critères tels que le nombre d'habitants de chaque commune.

Un compte-rendu de la réunion du 9 mai dernier a été transmis aux communes, accompagné d'un modèle de délibération. Notre inquiétude porte aujourd'hui sur la présence des généralistes, mais demain cela peut concerner toutes les professions médicales ou para médicales et cela touche le territoire bien au-delà de Sierentz. Il y a donc nécessité d'associer d'autres communes et également de faire connaître notre démarche par une communication renforcée notamment sur les lieux de formation. Il est important d'agir le plus en amont possible, il faut aussi envisager de travailler sur l'attractivité, à travers des actions visant à faciliter l'installation des médecins, comme favoriser l'accès à l'emploi des conjoints ou à la scolarisation des enfants ou leur accueil périscolaire. Il peut aussi être envisagé de faire appel à des organismes spécialisés en matière de recrutement de professionnels de santé.

Une telle démarche avait déjà été conduite lors de la fermeture du centre de soin infirmier de Bartenheim, en 1984 une présence de personnel infirmier avait été organisée à travers une association des communes du périmètre de ce centre.

Cette association pourrait ensuite prendre d'autres décisions collégiales pour favoriser le recrutement de futurs professionnels de santé sur le territoire, les locaux étant déjà existants.

La ressource humaine est insuffisante et celle-ci ne sera pas comblée avant une dizaine d'années, ce qui justifie la nécessité d'une action commune en amont.

Considérant le nécessité de maintenir une présence médicale adaptée et un accès au plus grand nombre d'habitants, il est proposé de donner un accord de principe sur les propositions arrêtées lors de cette réunion du 9 février, et habiliter Monsieur le Maire à poursuivre les démarches en ce sens.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DONNE son accord de principe pour la prise en charge financière du recrutement et de la gestion d'un secrétariat à temps complet au profit du pôle de santé de Sierentz. Ce soutien pourrait se faire par le biais d'une association dont la constitution pourrait se baser sur des critères tels que le nombre d'habitants de chaque commune signataire ;

HABILITE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches en ce sens et à signer tout document y afférent.

SIERENTZ, le 16 mai 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI



Le secrétaire,
Laurence MAIRE

